
Compte rendu réunion *Parlons Ville, Parlons Vie*

Quartier Peylanne *Mercredi 4 juin 2025*

❖ Composition de la tribune

- Emmanuel Sallaberry, *Maire de Talence*
- Jacqueline Chadebost, *adjointe au maire en charge de la Petite enfance*
- Christian Pene, *conseiller municipal en charge des Relations avec les anciens combattants et les cérémonies patriotiques*
- Gérald Jean, *conseiller municipal en charge de la Lutte contre les atteintes au cadre de vie*
- Xavier Milcent, *Chef de la Police municipale*
- Anne Kramata, *commissaire divisionnaire de Police*

❖ Services municipaux présents

- Allo Talence
- Stationnement
- Police municipale

❖ Nombres de personnes présentes à la réunion : 70

Avant-propos et Présentation du déroulé de la réunion

Monsieur le maire se réjouit de l'existence de ces réunions de proximité Parlons Ville, Parlons Vie et d'aller tous les mois à la rencontre des talençais, dans chacun des 15 quartiers de la Ville. Pour cette réunion, il se félicite de retrouver les habitants du quartier Peylanne.

Monsieur le maire tient à remercier en premier lieu les élus et les services présents à ses côtés pour la réunion, avant de saluer la présence du commissaire divisionnaire de la Police nationale.

Monsieur le maire rappelle que ces rencontres Parlons Ville, Parlons Vie, à l'instar des 100km du Maire, des permanences des élus de secteur ou encore du Maire en direct, sont autant de moyens pour échanger au quotidien avec les élus locaux et entretenir une réelle proximité avec les habitants.

Monsieur le maire indique que 25 formulaires ont été retournés dans le cadre de la préparation de cette réunion publique, pour près de 47 observations remontées aux services.

Il précise également qu'à l'issue de la réunion, un compte rendu sous format quatre pages sera remis dans les boîtes aux lettres de chaque habitant du quartier et qu'un compte rendu plus exhaustif sera également mis en ligne sur le site de la ville.

Monsieur le maire présente le déroulé de cette rencontre avec les quatre thématiques suivantes qui seront successivement abordées :

- Tranquillité, sécurité publique et cadre de vie
- Projets à l'échelle de la Ville
- Développement durable et déclinaison du Plan *Vert chez vous*
- Voirie, circulation, stationnement et mobilités

Monsieur le maire met l'accent sur le rôle du service de proximité Allo Talence, qui vise à améliorer la relation à l'usager grâce à une meilleure prise en charge des demandes des administrés. Sur l'année glissante, Allo Talence a recensé 267 signalements dans le quartier, avec 99% de dossiers traités par les services.

I. Tranquillité et sécurité publique

Monsieur le maire indique en introduction que la sécurité et la tranquillité sont des sujets de préoccupation pour Talence, au même titre que pour l'ensemble des villes de la métropole. Il précise que si la sécurité demeure une compétence régalienne exercée par l'Etat à travers ses forces de police, gendarmerie, douane et justice, la Ville intervient elle aussi car seule une action coordonnée de l'ensemble des acteurs permet de lutter efficacement contre la délinquance. C'est dans cette logique de co-production de sécurité que la Ville a lancé depuis 2020 un plan Prévention et Sécurité.

Ce plan, qui constitue un effort financier et humain sans précédent de la part de la collectivité est échelonné sur toute la durée du mandat, afin de placer Talence à la hauteur des enjeux de son territoire, en complémentarité avec les forces de sécurité nationale.

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Milcent, chef de la Police municipale. Ce dernier se présente et précise que la Direction sécurité et tranquillité publique est composée de deux corps de métiers, policiers municipaux et agents de surveillance de la voie publique (ASVP), placés sous le commandement unifié du chef de la Police municipale.

Monsieur Milcent signale que pour mieux répondre aux besoins du territoire, la Police municipale est désormais présente sur le terrain dès 7h30 contre 9h auparavant. Il rappelle dans le même temps qu'une brigade de nuit opère jusqu'à 1h du matin, du mardi au samedi.

Monsieur Milcent énonce par la suite les axes prioritaires de la Police municipale en 2025, parmi lesquelles figurent l'accentuation des actions de proximité ainsi que des opérations liées au contrôle routier, la lutte contre les incivilités ou encore la poursuite des actions de surveillance dans le cadre du dispositif Opération Tranquillité absence (OTA).

Monsieur Milcent indique enfin qu'il y a eu 123 interventions dans le secteur en 2024, dont 24 relatives au stationnement.

Monsieur le maire donne la parole en suivant au commissaire divisionnaire de la Police nationale. Madame la commissaire se présente et rappelle le périmètre d'intervention de la division Ouest.

Madame la commissaire signale des données statistiques relativement faibles dans le quartier, avec une évolution plutôt stable entre 2023 et 2024. Les cinq premiers mois de l'année 2025 confirme cette tendance à la stabilité.

Madame la commissaire met l'accent sur la plateforme en ligne masecurite.interieur.gouv.fr, qui permet de réaliser tout type de signalement à distance. Elle signale enfin que dans le cadre des actions de partenariat menées entre la ville de Talence et la Police nationale, un délégué à la cohésion population et réserviste de la Police Nationale assure des permanences mensuelles auprès des riverains dans les locaux de la Police municipale, place Espeleta, chaque premier mercredi du mois. Les permanences du major Rousse se font sur rendez-vous, en présence d'un chargé de mission de la Direction sécurité et tranquillité de la Ville. Les prises de rendez-vous se font soit par téléphone au 06 32 72 48 76, ou par mail à l'adresse suivante patrick.rousse@interieur.gouv.fr.

Un habitant signale que la place PMR du parking du Leclerc est souvent occupée par des véhicules ne présentant pas de carte mobilité inclusion stationnement. Monsieur le maire signale que la police peut intervenir uniquement sur réquisition du directeur de l'enseigne, propriétaire des lieux.

Un habitant demande ce qu'il faut faire lors d'une violation du domicile en cas d'absence des propriétaires. Monsieur le maire indique qu'il faut appeler la Police nationale pour faire constater le trouble et déloger les contrevenants. Monsieur le maire précise toutefois que ce type de procédure est rapide lorsqu'il s'agit du logement principal d'une victime. En cas de violation d'une résidence secondaire, l'occupation des lieux est alors requalifiée en squat et il faut dès lors passer par une procédure judiciaire pour obtenir l'expulsion des squatteurs. Monsieur Milcent rajoute à cet effet que la Police municipale peut être sollicitée pour réaliser une levée de doute.

Un habitant demande ce que la Ville fait en matière de prévention des troubles psychiatriques. Monsieur le maire signale dans un premier temps que la santé mentale et notamment la prévention en santé mentale n'est pas une compétence communale. Il précise toutefois que la Ville participe activement à ce sujet grâce aux partenariats qu'elle noue avec les structures compétentes, comme le Centre médico-psychologique ou encore le Centre communal d'action sociale. Les primo intervenants qui font face à ce type de public, tels que les policiers municipaux ou encore les assistantes sociales, sont formés pour mieux appréhender les spécificités des personnes présentant un trouble psychique et obtenir des outils dans la gestion de situations difficiles.

Un habitant se plaint d'une recrudescence ces derniers mois de faits de délinquance d'appropriation ainsi que de vols roulotte dans l'impasse des Airelles et demande une couverture de la zone par la vidéoprotection. Monsieur le maire rappelle que les caméras ne remplaceront jamais l'humain. C'est pour cela que la municipalité a fourni un effort sans conséquent sur la mandature pour doubler ses effectifs de police municipale. Un renforcement de la présence policière et des contrôles seront donc privilégiés dans le secteur.

Monsieur le maire note toutefois que le quartier bénéficiera prochainement de la vidéoprotection grâce à l'implantation d'un nouveau périmètre vidéoprotégé dans le secteur Est de la ville.

Un habitant fait remonter le problème du stationnement erratique qui devient très problématique la nuit et demande si la Ville peut renforcer le marquage au sol. Monsieur le maire rappelle que d'une part la signalisation est une compétence métropolitaine et d'autre part que la métropole ne pratique plus de marquage au sol pour interdire le stationnement à certains endroits car il en va du code de la route. La seule solution reste alors de faire appel à la fourrière métropolitaine. Monsieur le maire signale par ailleurs que le renforcement des effectifs de la Police municipale a pour objectif notamment d'accroître la présence policière le matin, entre 7h30 et 9h, pour régler ce type de problème et faciliter les sorties de garages. Monsieur Milcent indique à cet effet qu'il y a eu autant de mises en fourrière depuis le début de l'année et que sur toute l'année 2024.

Un habitant revient sur la problématique de l'extinction de l'éclairage public nocturne. Monsieur le maire annonce que Talence sera la première commune de la métropole à débattre publiquement sur le sujet lors du prochain conseil municipal qui se tiendra le lundi 30 juin.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Les panneaux Stop de la place Peylanne ne sont pas toujours respectés.

Les services municipaux ont pris en compte ce signalement pour une programmation de contrôle routier par la Police municipale. La sécurité routière constitue un axe prioritaire parmi les missions de la Police municipale, qui se traduit par l'organisation de deux contrôles routes par jour sur des points signalés et sur initiative des agents. La présence en point fixe est dissuasive avec une volonté de contrôler toutes les infractions routières, dont le non-respect des panneaux de signalisation. Depuis début de l'année 2025, 285 verbalisations pour infractions routières ont été dressées par les agents, soit plus de 50 par mois en moyenne, ce qui illustre de tout le volontarisme de la ville en la matière.

Maintenir des rondes par la Police Municipale dans le quartier.

La présence de la Police municipale va s'intensifier grâce à trois recrutements supplémentaires en cours, concrétisant le doublement des effectifs durant le mandat. D'ores et déjà 48 patrouilles, représentant près de 30 heures de présence, ont été effectuées dans le quartier Peylanne, correspondant à la surveillance opérationnelle d'un secteur pavillonnaire pour lutter en priorité contre la délinquance d'appropriation. Des patrouilles efficaces si l'on s'en tient aux statistiques relatives aux cambriolages de logement et aux vols roulotte, en diminution en 2025 par rapport à 2024.

Dix mille véhicules par jour passent devant les nouveaux immeubles du 163 route de Toulouse. Beaucoup roule trop vite et ne s'arrête pas au passage piéton, même lorsque l'on est avec des petits enfants.

Une présence régulatrice des agents chargés de la surveillance de la voie publique est assurée au niveau de la route de Toulouse, limitrophe de la zone bleue C. Déjà 70 verbalisations ont été effectuées depuis le début de l'année sur cette voie, en partage de domanialité avec Bordeaux, Bègles et Villenave-d'Ornon. Le giratoire situé en amont de la nouvelle résidence Iconic a permis de fluidifier la circulation et de ralentir la vitesse.

Les festivals de musique dans le parc Peixotto ont un niveau de volume sonore beaucoup trop élevé, c'est très désagréable. On est gêné au niveau de la route de Toulouse, qui n'est pourtant pas juste à côté.

Le volume sonore des manifestations avec diffusion de musique en plein air dans le parc Peixotto respecte la réglementation en vigueur (Mai talençais, ODP Talence). Pour les manifestations des tiers, afin de limiter les gênes pour le voisinage, la ville a abaissé l'heure de diffusion à 22h en semaine (du dimanche au jeudi inclus) et à 23h vendredi et samedi.

Quelle est la fréquence de passage de la Police municipale la nuit et surtout l'été ?

La police municipale intervient jusqu'à 1h du matin du mardi au samedi et effectue des patrouilles de surveillance sur tout le territoire lors de ses vacations. Pour toute urgence après 1h, le dimanche et les jours fériés, il est nécessaire d'appeler Police secours au 17.

Il faudrait mettre une caméra à l'entrée de l'impasse Bontemps pour la tranquillité de ses habitants.

Un effort sans conséquent a été initié sur ce mandat pour le déploiement de la vidéoprotection, avec 22 caméras diffusant 50 flux rajoutées. Un nouveau périmètre vidéoprotégé a notamment été créé secteur Est. L'implantation de la vidéoprotection est priorisée au niveau des giratoires stratégiques en lien avec la Police nationale et la Préfecture, en fonction de la faisabilité technique. Une implantation malheureusement impossible en cœur de rue du fait de l'absence de la fibre noire indispensable pour la diffusion des flux vidéo.

À la suite de cambriolage des maisons et voitures, je demande d'avoir une vidéosurveillance à l'entrée de l'impasse des Airelles ou une aide à l'achat pour un système d'alarme par foyer, sans condition de ressources et sur présentation de facture.

La vidéosurveillance concerne la domanialité privée (commerces, entreprises, habitations). La ville met en place un système de vidéoprotection de voie publique, qui ne peut être déployée dans chaque rue pour des raisons évidentes de budget mais également de faisabilité technique. Le dispositif n'est efficace qu'en complémentarité des patrouilles de surveillance de la police municipale, renforcée impasse des Airelles à la suite de plusieurs occurrences. La meilleure protection reste toutefois l'équipement des maisons d'habitation avec alarme anti-intrusion et capteurs de présence. Concernant une éventuelle aide financière pour sécuriser les maisons individuelles, la Ville a fait le choix de privilégier des recrutements d'effectifs de policiers municipaux supplémentaires (trois agents supplémentaires en 2025) pour agir au niveau de la tranquillité publique sur tout le territoire et non pas uniquement sur des maisons individuelles, selon le principe d'égalité de traitement entre administrés.

Nombreux cambriolages rue Pierre Massieux.

Un seul vol par effraction a été signalé à la Police nationale, rue Pierre Massieux, depuis le début de l'année. Le secteur Est est constitué d'habitat pavillonnaire et de maisons avec jardins en front de rue et apparait donc plus vulnérable face aux intrusions. La Police municipale ne pouvant assurer une présence dissuasive permanente, il est donc nécessaire de sécuriser les logements avec un double dispositif, à savoir une alarme anti-intrusion pour le bâti et des capteurs de présence pour le jardin.

De plus en plus de dégradations de véhicules.

Les vols roulotte sont un phénomène qui touche toute la circonscription de Bordeaux. La meilleure précaution est de ne rien laisser de visible dans l'habitacle. Il ne faut pas non plus considérer le coffre et la boîte à gants comme des lieux sûrs. Il est difficile d'interpeller les auteurs de faits en flagrance car ils utilisent bien souvent des parcours aléatoires, d'où la nécessité de signaler immédiatement tout comportement suspect ou rodeur autour de véhicules en stationnement. Les effectifs de la Police municipale sont sensibilisés à la problématique et effectuent des patrouilles de surveillance sur les lieux signalés, avec réussite car on constate une baisse notable de ces occurrences en 2025.

II. Cadre de vie

Monsieur le maire décline les moyens humains et matériels de la municipalité pour assurer la propreté dans la Ville. On dénombre entre autres 21 agents dédiés au service Voirie, ainsi que deux balayeuses, 200 poubelles Ville, ou encore 80 distributeurs de sacs à déjection canine.

Plusieurs dispositifs, mis en place gratuitement par la Ville, permettent quant à eux de répondre directement aux besoins des habitants. C'est le cas notamment du nettoyage trimestriel de toutes les rues de la commune par la balayeuse, mais aussi du service d'enlèvement des encombrants, des bennes mobiles et du ramassage des déchets verts en porte-à-porte. Monsieur le maire précise que le prochain passage de la benne associée aux habitants du quartier Peylanne, correspondant au secteur 9 et située place Peylanne, aura lieu le vendredi 13 juin 2025.

Monsieur le maire met l'accent sur le service d'enlèvement des tags et rappelle que pour toutes les demandes du quotidien, l'interlocuteur privilégié reste Allo Talence, joignable au 05 56 84 34 84.

Monsieur le maire déplore le nombre très important de dépôts sauvages sur la commune et précise que le service Voirie de la Ville récupère en moyenne entre 600 et 700 kilogrammes de déchets et d'encombrants chaque jour.

Monsieur le maire signale également le déploiement en cours, en lien avec les services métropolitains compétents, des bornes à déchets alimentaires (BADA) sur le territoire. Il précise que les biodéchets sont méthanisés dans le médoc avant d'être réinjectés dans le réseau Régaz et que la Ville distribue des kits de bienvenue, comprenant notamment un bio-seau et des sacs Kraft.

Un habitant déplore que les bornes les plus proches de sa résidence ne sont situées qu'à 300 mètres de chez lui. Monsieur le maire signale que la gestion des BADA est une compétence métropolitaine, qui assure son déploiement progressivement. Il rajoute également que dans les résidences ou les copropriétés, il revient au bailleur ou au syndic de copropriété de mettre en place les solutions de compostage adéquates.

III. Les projets à l'échelle de la Ville

Monsieur le maire présente les différents projets en cours sur la Ville, en commençant par ceux de la plaine des sports de Thouars avec :

✓ La rénovation du stade nautique Henri Deschamps

Ce nouvel équipement, dont le budget avoisine les 23 millions d'euros, est accessible aux Talençais à un tarif préférentiel, avec un prix moyen avoisinant les quatre euros. Monsieur le maire signale que l'infrastructure accueille les élèves des lycées, collèges et écoles primaires talençaises, avec pas moins de 46 sessions organisées du CP au CM2.

Monsieur le maire précise que le bassin extérieur du stade nautique restera dorénavant ouvert toute l'année, y compris en période hivernale grâce à l'installation d'une chaufferie biomasse située à proximité. Ce sera le seul bassin olympique extérieur chauffé du département.

✓ Les nouveaux équipements sur la plaine des sports de Thouars

Parmi tous les projets, Monsieur le maire signale la réhabilitation du stade Pierre-Paul Bernard ainsi que la livraison d'un nouveau bâtiment comprenant notamment une piste d'athlétisme couvert, une salle de musculation ou encore un dojo municipal. Il présente également les deux terrains couverts de padel, le récent skatepark paysager et signale que la nouvelle piste de pumptrack a été inaugurée le 6 avril dernier.

Un habitant déplore le fait qu'il ne puisse plus prendre de cours de padel depuis que l'équipement est passé sous régie municipale. Monsieur le maire signale que c'est parce que c'est la loi qui l'oblige. En effet, la Ville ne peut pas autoriser l'existence de cours tarifés sur des équipements publics. Les habitants peuvent toutefois se réjouir de la présence du seul padel municipal existant à ce jour sur la métropole.

✓ Le projet du grand Peixotto-Margaut

Un véritable poumon vert devrait irriguer le cœur de Talence avec le projet de jonction des deux parcs publics Peixotto et Margaut. Ce projet repose sur une démarche partenariale et participative en plusieurs étapes avec la participation de professionnels, d'habitants et d'étudiants.

Dans sa volonté de poursuivre sa politique de protection et de valorisation des espaces verts, la Ville a décidé de poser les bases d'un projet ambitieux pour relier les parcs Peixotto et Margaut, deux espaces verts emblématiques de la ville. Baptisé « Grand Peixotto-Margaut », ce projet a pour ambition de créer un site d'exception, un espace de respiration et de détente.

Il prévoit le réaménagement du parc Peixotto en un « jardin à la française », tel qu'il avait été conçu à l'origine au XVIII^{ème}, avec l'aménagement d'espaces d'agrément, un jardin d'eau, des espaces ludiques ou encore un potager. Il intègre également un cheminement vert et doux entre les deux actuels parcs.

✓ De nouvelles cuisines municipales

Talence a ainsi fait le choix de construire au sud de la commune un nouveau lieu de production pour y transférer, à l'horizon de la rentrée 2027, l'équipement actuel. Neuf et plus moderne, il sera conforme aux normes les plus strictes en matière de restauration, mais également environnementales et accueillera une ligne de production supplémentaire. Il permettra à la fois d'augmenter le nombre de repas servis, de répondre aux nouvelles attentes des parents et enfants comme de poursuivre notre lutte contre le gaspillage alimentaire.

✓ Le Château des Arts, futur pôle de pratiques artistiques

Le projet de rénovation du Château des Arts, intégrera à terme l'École municipale de musique et de danse ainsi que le service culturel de la Ville.

Ce projet ambitieux, doté d'un budget de 15 millions d'euros, verra un nouveau bâtiment dédié aux enseignements construit à l'arrière de la parcelle afin de respecter la composition d'ensemble du lieu. Cette surface de 4 200m² permettra d'accueillir :

- 16 salles de classes pour l'enseignement musical
- 3 salles de danse
- 2 salles d'arts plastiques
- 1 salle de théâtre
- 1 salle de restitution et de représentation mutualisée

✓ **Deux nouveaux équipements culturels en centre-ville**

La Ville prévoit de créer un pôle culturel en centre-ville avec l'avènement de deux nouveaux équipements, une salle d'une capacité de 450 places et un Planétarium. Une reconfiguration intérieure du Forum des Arts et de la Culture permettra d'y proposer notamment une offre de culture scientifique en adéquation avec son caractère universitaire.

Ce nouvel équipement, outil de diffusion à la fois scientifique et pédagogique, n'existe ni dans la métropole ni dans le département et son implantation au cœur d'un territoire où l'industrie spatiale est majeure était tout à fait opportune.

La création de ces nouveaux équipements, à l'horizon 2026/2027, s'accompagnera évidemment d'un projet d'apaisement de l'ensemble du centre-ville et plus particulièrement de la rue Pierre Curie. Les habitants seront associés à chaque étape de réalisation de ces projets, afin de trouver collectivement le meilleur équilibre entre développement et préservation de la qualité de vie du quartier centre-ville.

✓ **Le réaménagement de sept places publiques à l'horizon 2026**

Monsieur le maire revient sur le programme de réaménagement de sept places de la ville, intégré au plan Vert chez vous. La réflexion autour de la « place de demain », embellie, rafraîchie, et végétalisée fait partie intégrante de cette stratégie. Plusieurs objectifs ont été définis comme faire un état des lieux des caractéristiques climatiques, de la biodiversité présente, faire une analyse sociologique de ses usages ou encore proposer des préconisations d'aménagements.

Monsieur le maire informe que quatre places ont déjà été réaménagées et que trois autres feront l'objet d'un réaménagement à l'horizon 2025.

✓ **L'embellissement du cours Gambetta Libération**

Treize nouveaux points de fleurissement ou d'amélioration seront réalisés entre le giratoire Roul Libération et la barrière Saint-Genès afin de favoriser le verdissement de cet axe structurant. Avec ce

nouveau projet, ce ne sont pas moins de 2 300 m² de terrains qui seront végétalisés et désimperméabilisés, avec 12 arbres, 70 arbustes et 500 vivaces plantés.

Monsieur le maire décline en suivant le dispositif **Vert chez vous**, qui constitue la pierre angulaire du plan de végétalisation sur la période 2020-2026.

Trois grands axes pour parvenir aux objectifs fixés par la municipalité :

- Végétaliser les espaces pour recréer des couloirs écologiques pour la faune :
 - Passer de 94 hectares à 110 ha d'espaces verts publics en 6 ans
 - Végétaliser 100 % des cours d'écoles
- Poursuivre l'embellissement de la Ville :
 - Réaménager sept places du quotidien
 - Planter des massifs fleuris saisonniers
- Apporter de la fraîcheur naturelle aux habitants, notamment lors des pics de chaleur :
 - Créer des micro-forets urbaines

Monsieur le maire rappelle que la 3ème fleur, qui a été obtenue en 2019 par la Ville, impose une démarche et une approche environnementale dans tous les champs de compétence de la collectivité, au-delà de la simple végétalisation des espaces publics. Il précise que la Ville a même été récemment proposée pour l'attribution d'une quatrième fleur.

Il cite pêle-mêle quelques-unes des actions mises en place en matière de développement durable par la MDD, avec la distribution gratuite de végétaux, les ateliers de compostage, l'opération Trottoirs Vivants ou encore la labellisation de trois parcs publics LPO.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Planter des arbres fruitiers sur l'espace public situé en face bassin d'orage. Ne pas oublier de tondre la servitude au bout de l'impasse Bel Air qui est publique et qui est empruntée par de nombreux piétons.

La plantation de fruitiers est à l'étude. Concernant l'entretien de l'impasse Bel Air, certaines parcelles ne sont pas gérées par la commune.

Les trottoirs situés au droit du 163 route de Toulouse sont très larges et 100 % bitume. Pourquoi ne pas planter des arbres et/ou mettre des grandes jardinières ?

Il n'y a rien de prévu pour le moment même si un projet de requalification de la route de Toulouse est en cours.

Pas d'entretien du passage (très fréquenté) situé entre les rues Michelet et Pompidou.

Selon le plan de gestion, deux passages par an sont prévus à ce niveau.

Les bacs à fleurs de la rue Georges Pompidou ne sont pas entretenus suffisamment et le trottoir est encombré par l'herbe et les branches des végétaux.

Nous allons essayer d'intervenir plus régulièrement concernant l'entretien de ces bacs à fleurs.

Enherbement de la voie de tram.

C'est une compétence de Keolis.

Les bancs en bois dans le bois de Thouars sont dans un état déplorable.

Nous allons étudier ce signalement.

Monsieur le maire évoque la problématique des moustiques-tigres et affirme que 80% des gîtes larvaires se répandent sur le domaine privé et que seules une action collective et une communication de grande ampleur permettront de juguler cette prolifération. Monsieur le maire signale par ailleurs que si la démoustication est une compétence propre à la métropole, la municipalité est proactive à ce sujet et a effectué un plan d'actions de grande ampleur avec :

- Formation des agents de la Ville dès décembre 2020 pour la lutte contre le moustique tigre ;
- Sensibilisation des élus et des agents municipaux ;
- Mise en place d'un réseau de personnes relais avec les ambassadeurs ;
- Suppression des gîtes larvaires dans les espaces publics, bâtiments communaux et ERP ;
- Plan de communication ;
- Distribution de plus de 150 pièges à larves aux Talençais dans le cadre du BP3.

Monsieur le maire évoque en suivant la politique sociale en mentionnant la récente ouverture de la **Maison des solidarités**.

Située au cœur du quartier de Thouars, à proximité d'équipements municipaux et associatifs, la Maison des Solidarités est un lieu polyvalent et solidaire permettant de lutter contre l'isolement, la précarité économique et l'exclusion sociale.

Regroupant sur un même site six associations caritatives œuvrant notamment dans les domaines de l'aide à la personne et aux familles, l'accueil, l'accompagnement et l'aide alimentaire, la Maison des Solidarités a pour ambition de réinscrire les personnes fragilisées dans un parcours de dignité citoyenne.

Monsieur le maire aborde le plan Petite enfance, que la municipalité va décliner sur les trois prochaines années autour de dix thématiques :

- Augmenter le nombre de places en crèches
- Aider les MAM à s'installer
- Multiplier les lieux d'accueil des ASMAT indépendantes et des enfants
- Augmenter les activités pour les 0-3 ans
- Soutenir la fonction Employeur / Employé

- Création d'une maison de l'enfance
- Mettre en place une garde aidée sur des horaires atypiques
- Mieux accueillir les nouveaux parents et les assistantes maternelles
- Proposer une semaine de l'enfant dans la Ville
- Mettre la santé au cœur des préoccupations

Monsieur le maire signale que depuis le 1^{er} trimestre 2024, les jeunes parents talençais recevront un carnet de trois chèques de 10€ chacun valables pour des achats sur la commune dans les secteurs de l'alimentaire et de l'hygiène. Pour récupérer ces chèques, il suffit de se signaler à la Maison de la petite enfance en tant que jeunes parents afin de participer à l'une des cérémonies trimestrielles au cours desquelles lesdits chéquiers seront distribués.

Monsieur le maire poursuit en citant quelques projets et autres dispositifs solidaires, dont :

- La distribution de calculatrices et dictionnaires aux élèves talençais
- Le permis solidaire et la plateforme du bénévolat
- La distribution de matériel informatique aux aînés dans le cadre du plan Inclusion numérique
- Le projet de résidence intergénérationnelle à château Gardères

Monsieur le maire rappelle toutes les festivités organisées par la municipalité en faveur des Talençais, avec notamment le festival ODP Talence, Talence Estival, mais aussi Talence en lumières et Drôle Noël.

À l'issue de la déclinaison de tous ces projets, Monsieur le maire précise que Talence poursuit son engagement pour un développement équilibré et durable. Sans augmenter les impôts pour la dixième année consécutive, elle maintient un haut niveau de service public et investit massivement dans des projets structurants, tout en intégrant une forte dimension écologique, notamment dans ses actions du quotidien.

La Ville de Talence présente ainsi un budget global de plus de 88 millions d'euros, dont 25 millions d'euros sont alloués à la section investissement et 6,5 millions d'euros de soutien renouvelé au CCAS ainsi qu'aux associations locales. Monsieur le maire précise également que, depuis 2014, la Ville s'est désendettée à hauteur de 15 millions d'euros.

IV. Voirie, stationnement et mobilités

Monsieur le maire poursuit la thématique des mobilités avec la réouverture de la gare Médoquine, qui est programmée dans le courant de l'année 2025. Cette réouverture intervient dans le cadre de la mise en œuvre du RER Métropolitain, afin de faciliter les déplacements sur le territoire girondin. Elle sera accompagnée par la création d'un pôle multimodal et d'une ligne de transport en commun à haut niveau de service qui reliera le CHU Pellegrin à Thouars.

Monsieur le maire présente une carte de Talence avec notamment les trois liaisons de Bus express qui desserviront à terme le territoire d'ici à 2027.

Monsieur le maire poursuit en abordant différents points relatifs à la voirie, avec :

- La politique municipale en matière de déplacements doux et notamment la présence de 34km de cheminements cyclables à travers le territoire
- La sécurisation des passages piétons et l'implantation d'arceaux à vélos et/ou de bacs végétalisés

Monsieur le maire excuse François Jestin, adjoint en charge de la voirie, du stationnement et de la circulation, qui n'a pu être présent à cette réunion. Il amorce donc à sa place la thématique sur la voirie et précise que la gestion du domaine public routier relève de la compétence de la métropole et qu'en moyenne 100 000€ de crédits sont alloués chaque année à la Ville pour la réfection des trottoirs. Ce montant correspond environ à 1km de voirie, sur les 200km de linéaire de trottoirs que possède la commune de Talence.

Un habitant s'interroge sur le fonctionnement du double-sens cyclable dans les voies à sens unique pour les automobilistes. Monsieur le maire indique qu'il appartient à celui qui roule côté du stationnement de se ranger pour laisser la priorité à l'usager arrivant à contre-sens.

Un habitant remonte la dangerosité du cours Gambetta et notamment devant l'école Saint-Genès face au flux de cyclistes qui circule sur les voies du tram. Monsieur le maire signale que la police, présente quotidiennement, verbalise systématiquement maintenant.

Un habitant demande quelle est la position de la municipalité concernant le stationnement gênant. Monsieur le maire rappelle qu'aucune souplesse n'est admise en cas de stationnement gênant et que les agents chargés de la surveillance de la voie publique verbalisent systématiquement. Il y a une tolérance uniquement pour les propriétaires qui se garent devant leur entrée de garage.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Il n'y a pas de visibilité en sortant de la résidence Bontemps Sévène, à droite, à cause du stationnement rue Jean Zubieta.

Nous allons regarder ce qu'il est possible de faire.

La communication autour des travaux de la rue Frédéric Sévène est extrêmement défaillante de la part des entreprises et/ou de la ville en charge du chantier. Le site dédié aux travaux souffre d'un manque flagrant de mises à jour, notamment sur l'onglet "Actualité", censé informer les habitants des modifications de circulation. De plus, aucun avancement du chantier n'est clairement visible : malgré un démarrage en novembre 2024, le planning affiché reste inchangé depuis la création du site.

Il est vrai que l'information est un peu déficiente. Nous avons demandé à la Métropole d'améliorer la situation. De notre côté, nous allons remettre à jour sur le site de la ville, dans la partie voirie, notamment concernant les informations sur le phasage.

Il devient urgent que le trou du rond-point de la légion d'honneur, lié à une plaque d'égout, soit traité. C'est également le cas pour ceux présents au niveau du panneau stop situé avenue Roul, en face de la résidence "les allées de Tala".

Nous signalons à nouveau cela à la métropole.

La rue Frédéric Sévène va-t-elle être de nouveau dans les deux sens de circulation au niveau de la résidence Saint-Michel ?

À quand la fin des travaux devant la résidence rue Frédéric Sévène ? Les nuisances sonores et les autres soucis inhérents aux chantiers ne sont plus tenables.

Les travaux devraient normalement se terminer d'ici cet été.

Quand aurons-nous à nouveau le bus rue Frédéric Sévène ?

Les travaux ne facilitent pas la tâche mais nous réévaluons la situation à chaque changement de phase pour voir ce qu'il est possible de faire.

Quel est le projet d'aménagement prévu rue Robespierre ?

Aucun projet n'est prévu tant que les travaux de Bahia ne seront pas terminés. Il faudra également voir le phasage en fonction des travaux de la route de Toulouse.

La route de Toulouse est très abîmée, notamment pour les cyclistes, il y a des nids de poule très dangereux.

Très mauvais état de la route de Toulouse. Quand est envisagée la remise en état de la voirie et des trottoirs ?

Un projet de réhabilitation compét de la route de Toulouse est en projet. Nous connaissons prochainement le planning des travaux mais ceux-ci seront relativement long. Il prévoit notamment l'amélioration des conditions de circulation des vélos et des bus.

Le lampadaire situé au 23 de la rue Pompidou ne fonctionne plus depuis un mois.

Le signalement a été fait auprès du service Allo Talence.

Il manque des transports en commun dans le secteur, notamment pour les personnes âgées. La gestion du réseau de bus par Keolis semble à revoir avec des informations plus claires et des itinéraires utiles.

Les travaux de la rue Frédéric Sévène nous ont amené à devoir supprimer un sens des bus et le déplacer assez loin. Il faut encore s'armer de patience pour que la situation revienne à la normale.

Impossibilité de laisser une voiture une journée près du tramway avec la réglementation en vigueur (stationnement bleu ou payant). Les tarifs sont chers pour les talençais âgés.

Le parc-relais des Arts et métiers permet de laisser son véhicule à un prix attractif.

Je demande que le stationnement de la rue Georges Pompidou soit réglementé, du fait de la présence de voitures ventouses.

Nous n'avons pas prévu à ce jour de réglementer ce secteur mais nous mettons la zone sous surveillance pour étudier la situation.

Lors de la dernière réunion de quartier, une dame s'est permise de vous signaler la défectuosité du trottoir qui longe le 99ter rue Robespierre et qui se poursuit vers le petit chemin d'Ars. Le responsable de la voirie lui a répondu que ce carrefour avait été entièrement rénové. Alors certes c'est le cas mais cette portion de trottoir est toujours défectueuse car si deux zones ont été creusées et remblayées, le revêtement de surface n'a jamais été terminé à ce niveau, où le trottoir n'est pas très large.

Nous allons regarder ce qu'il est possible de faire.

À la suite de la restructuration en cours de la rue Frédéric Sévène et plus particulièrement aux abords de BAHIA, est-il envisagé des aménagements spécifiques, pour casser la vitesse et permettre aux riverains et surtout aux différentes patientèles (Maternité, Hospitalisations, Consultations, pensionnaires de John Bost et bientôt les admissions aux Urgences) de pouvoir accéder en toute sécurité à ses différents sites ? Bagatelle a supprimé ses stationnements en surface (contre la mise à disposition d'une offre payante de stationnement en souterrain) et la rue Frédéric Sévène va considérablement voir sa zone bleue se réduire ! À noter que les résidences Iconiq sont habitées, ou en cours (soit plus de 200 logements). Une information, mais aussi une fermeté dans la répression va devoir monter en puissance, car les riverains ne sont pas une "annexe" de Bagatelle.

L'objectif de la requalification de Frédéric Sévène est d'assurer un meilleur partage de l'espace public pour l'ensemble des modes de déplacement. Il y a aussi la volonté de fluidifier la circulation à l'approche de la route de Toulouse par la création d'un giratoire.

Il y a bien quelques suppressions de places de stationnement mais nous avons pu en recréer pas mal dans cette portion grâce à l'achat de fonciers privés.

Un éclairage au mouvement serait très appréciable pour plus de sécurité.

Une étude est en cours à ce sujet.

Pose d'un panneau entre la rue Georges Pompidou et le parc de Leysotte afin que les cyclistes descendent de leur vélo. En effet, ce passage est fréquemment emprunté et il y a de ce fait un climat accidentogène.

Les services municipaux vont intégrer cette demande dans le plan de charge à venir.

Je signale le manque d'entretien de l'impasse des Airelles, notamment au fond de celle-ci où le bitume n'existe plus.

Une partie du fond de cette impasse est privée. La métropole ne peut donc pas agir.

Nous subissons des nuisances sonores et de poussière du lundi au vendredi souvent sans pause entre 12h et 14h depuis plus de 2 ans à cause du chantier Bagatelle et quelques fois en pleine nuit du dimanche au lundi. La route est très abîmée. Il y a souvent des problèmes de places libres de stationnement.

La fin des travaux approche, la situation va bientôt revenir à la normale.

Au droit du 15 de la rue de la Vérité, il y a un emplacement non matérialisé en bleu car trop petit (5,80m contre 6m réglementairement). N'est-il pas possible de déroger à la règle ? Le cas contraire, ne peut-on pas implanter un petit espace vert, comme ça se fait ailleurs dans Talence ?

Il n'est effectivement pas possible de créer du stationnement mais l'implantation d'un arceau végétalisé est envisageable. En revanche, il y a des changements de sens de circulation à venir dans le quartier. Nous allons attendre la fin de l'expérimentation pour être sûr que l'on ne changera rien sur le stationnement dans cette rue.

La réunion se termine à 20h30 autour d'un pot convivial. Le prochain rendez-vous des Parlons Ville, Parlons Vie, aura lieu dans le quartier de Thouars, le mercredi 2 juillet 2025.
